

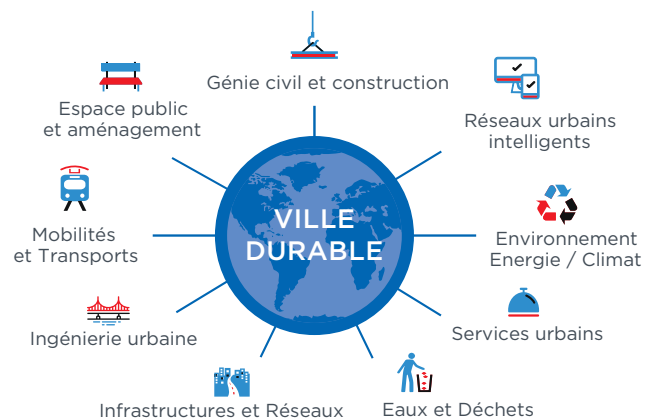
# TAXE APPRENTISSAGE 2021

Soutenez l'EIVP en fléchant les 13% de votre taxe d'apprentissage



**L'École des Ingénieurs des Villes de Demain :**  
une offre complète répondant aux attentes du marché de la Ville Durable  
et des diplômés EIVP dans tous les secteurs du génie urbain

- Programme Grande École : Ingénieur en génie urbain
- Double-diplôme : Ingénieur-Architecte
- Masters spécialisés : URBANTIC (Ville et Numérique), URBEAUSEP (Gestion des eaux usées/pluviales en ville)
- D-PRAUG (programmation urbaine et architecturale)
- Licences pro assistant architecte et assistant chef de projet en aménagement de l'espace
- Formation continue (inter, intra)
- VAE (Validation des acquis de l'expérience)



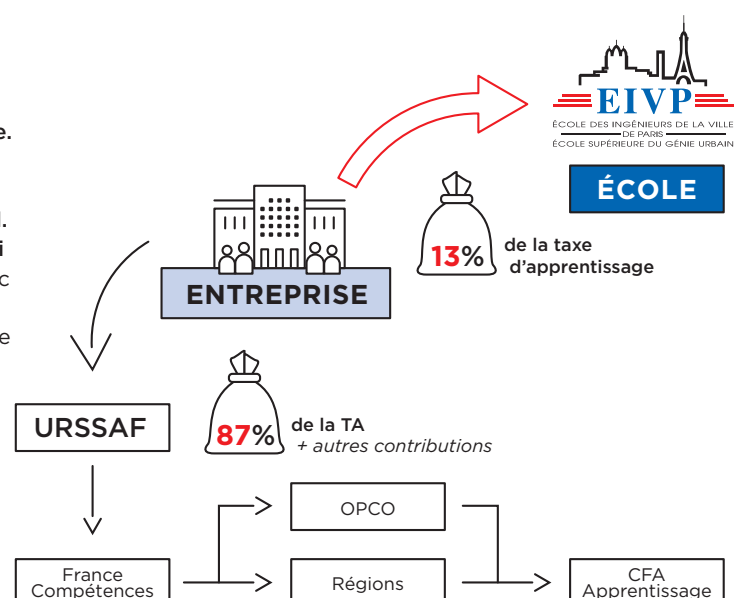
## Donnez du Sens à votre impôt

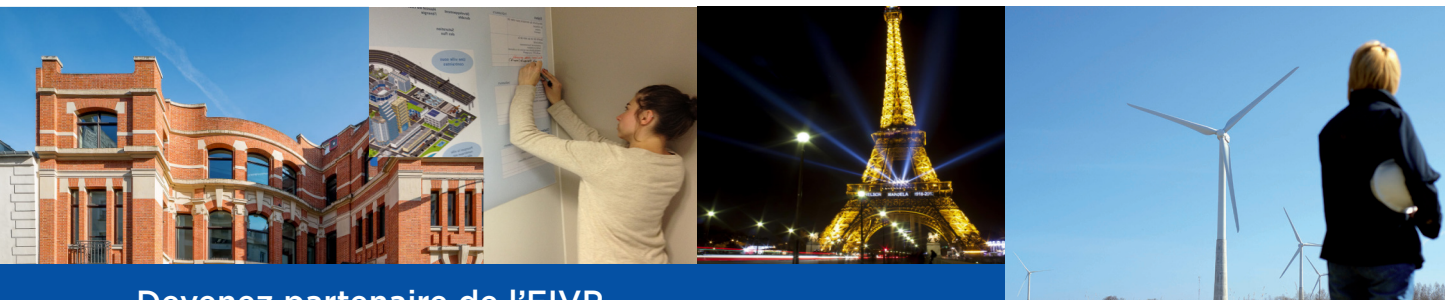
Votre soutien contribue à l'excellence de nos formations: l'EIVP est, cette année, **classée 3ème meilleure Ecole d'Ingénieur.e.s du classement 2021 du Figaro** dans la catégorie **Construction, BTP, Génie Civil** et **7ème** de la catégorie **Environnement, Energie, Développement Durable**.

Grâce à vous, l'EIVP maintient la **qualité et la continuité de ses enseignements dans un contexte sanitaire exceptionnel**. L'École a pu également conforter son positionnement **parmi les leaders des formations aux métiers du génie urbain** avec la réforme de son cycle ingénieur.e adoptant l'**approche par compétences** pour répondre au lieux aux enjeux d'un monde urbain en transition.

Accompagnez également l'EIVP dans son **engagement social en faveur de la mixité et de la diversité** :

- **Mixité Sociale** : 30 % d'étudiant.e.s boursiers étudiants.
- **Égalité Femmes-Hommes** : 45% des élèves du cycle ingénieur.e.s sont des femmes
- **Égalité des chances** : l'opération Cap en Sup, labellisé Cordées de la réussite





## Devenez partenaire de l'EIVP

En contrepartie de votre versement et pour vous remercier de votre confiance, l'EIVP s'est engagée dans une démarche de partenariats pédagogiques pour :

- Accroître la qualité du recrutement de vos futurs talents parmi nos étudiantes et étudiants
- Affirmer votre identité, valoriser vos métiers, vos parcours et votre marque employeur
- Proposer vos projets à nos élèves au sein de leurs parcours pédagogiques
- Accéder et participer à l'écosystème de l'EIVP : membre de réseaux d'études et de recherche, conférences, ...

## Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à l'EIVP en 2021 ?

### VOTRE VERSEMENT FACILITÉ

Un **outil de paiement en ligne** est disponible sur le site web de l'EIVP : <https://www.eivp-paris.fr/eivp-partenaire-des-entreprises/taxe-dapprentissage>. Notre code UAI : **0750043P**

Après le paiement, une attestation de versement vous sera délivrée automatiquement.

1. Remplissez le bordereau de versement à télécharger sur le site EIVP
2. Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage

- Par chèque adressé à l'ordre de la régie EIVP accompagné du bordereau généré par l'outil de paiement en ligne
- Par virement Etablissement : DRFIP - Service ELI  
IBAN : FR46 3000 1000 64R7 5100 0000 052 / BIC : BDFEFRPPCCT  
en précisant la référence TA2020 et le nom de votre entreprise  
**Bordereau à télécharger sur** <https://www.eivp-paris.fr/eivp-partenaire-des-entreprises/taxe-dapprentissage>

Nous vous adresserons un reçu libératoire dans les meilleurs délais.

**Date limite de versement : 31 mai 2021**

**Votre contact :** [relationsentreprises@eivp-paris.fr](mailto:relationsentreprises@eivp-paris.fr)

Nathalie Baudson 01 56 02 61 00



## Nous vous remercions de votre soutien à l'EIVP

- VOUS DEVENEZ PARTENAIRE DE L'EIVP ET DÉVELOPPEZ DES LIEN ÉTROITS AVEC SES ÉLÈVES
- VOUS ACCOMPAGNEZ L'EIVP DANS SON ENGAGEMENT POUR LA MIXITÉ ET LA DIVERSITÉ
- 13% DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE PEUT ÊTRE FLÉCHÉE DIRECTEMENT VERS L'EIVP
- **VOUS CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE NOS FORMATION EN GÉNIE URBAIN**

L'EIVP, L'ÉCOLE DES VILLES DE DEMAIN